


Légende

- Limites Communales
- Zone à caractère central dense
- Zone de densité faible
- Zone de densité faible en assainissement individuel
- Zone de densité faible avec règles particulières d'implantation
- Zone d'urbanisation future fermée
- Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
- Zone de richesse des sols, agricole, à préserver
- Zone de richesse des sols, agricole, à préserver de toute construction
- Zone naturelle à protéger
- Zone naturelle à protéger, secteur de protection des sources
- Zone naturelle déchetterie
- Secteur correspondant au périmètre de 100m non aedificandi établi autour de la station d'épuration
- Secteur correspondant au périmètre de 100m non aedificandi établi autour de la future station d'épuration
- Secteur à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Polygone d'implantation des bâtiments
- Plan de Prévention des Risques Inondation
- ETUDE Exzeco-Ruissellement
- Petit patrimoine à préserver (L151-19 du code de l'urbanisme)
- Plantations d'alignement à préserver et à mettre en valeur (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bords de cours d'eau à préserver et à mettre en valeur (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espaces verts à préserver (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace Boisé Classé
- Emplacements Réservés
- Recul par rapport aux voies
- Recul de 4m par rapport aux limites séparatives
- Recul de 10m par rapport aux berges des ruisseaux



Département du Gard (30)
Commune de Garrigues-Sainte-Eulalie
Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 Modification n°1
 Document graphique
5b.2. Plan de zonage de l'agglomération
 Echelle 1/2500ème

Approbation du PLU : DCM du 26/09/2017
 Approbation de la Modification n°1 du PLU : DCM du...

ADELE SFI URBANISME
 ADELE SFI Urbanisme
 431 rue Ebenezer Lasserre
 30 900 Nîmes
 76 100 104 66 64 03 74
 adele-sfi@adelesfi.fr
 www.adelesfi.fr

Plan cadastral source : PCI vectoriel, Janvier 2024
 Date d'édition : 28/05/2024

ADELE SFI décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant diffusion.

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS :

Número	Nom	Superficie
ER-1	Emplacement Réservé n°1 - Extension et création d'équipement et de bâtiments publics, espaces public réservés aux sports, loisirs, jeux	4455 m2
ER-2	Emplacement Réservé n°2 - Agrandissement du parking pour le cimetière	1962 m2
ER-3	Emplacement Réservé n°3 - Réalisation d'une circulation douce emprise 10m	2480 m2
ER-4	Emplacement Réservé n°4 - Création de stationnement	215 m2
ER-5	Emplacement Réservé n°5 - Création de stationnement	231 m2
ER-6	Emplacement Réservé n°6 - Élargissement de la rue Lombard à une emprise de 8m	2115 m2
ER-7	Emplacement Réservé n°7 - Élargissement de la RD n°982 à une emprise de 15m	13035 m2
ER-8	Emplacement Réservé n°8 - Élargissement de la RD n°322 à une emprise de 12m	1381 m2
ER-9	Emplacement Réservé n°9 - Élargissement de la RD n°322 à une emprise de 10m avenue de la mairie	3148 m2